

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
du port de la Trinité-sur-Mer**

DE-SEPEL2026-09

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU l'arrêté du 5 mai 2023 portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de La Trinité sur Mer,
- VU les désignations opérées par la commune de La Trinité sur mer au titre des représentants du conseil municipal,
- VU la désignation opérée par la chambre du commerce et de l'industrie au titre des usagers du commerce,

CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,

SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA TRINITE-SUR-MER

Titulaire : M. GOUBAULT Olivier

Suppléant : M. NORMAND Yves

REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

Usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie au titre du commerce

Titulaire : M. le président ou son représentant – Association des professionnels du port de La Trinité sur Mer (APT)

Publié en ligne le 04/05/2026

Article 2 :

Le conseil portuaire se compose désormais comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : M. PIERRE Gérard, conseiller départemental, vice-président du conseil départemental

Suppléant : Mme BELLEC Karine, conseillère départementale, vice-présidente du conseil départemental

2 - REPRÉSENTANTS DES CONCESSIONNAIRES

Titulaire : M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

Suppléant : M. le directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

3 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA TRINITE-SUR-MER

Titulaire : M. GOUBAULT Olivier

Suppléant : M. NORMAND Yves

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. le directeur du port ou son représentant

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Titulaire : M. le président ou son représentant – Association des professionnels du port de La Trinité sur Mer (APT)

Suppléant : M. le directeur ou son représentant – NAVIX

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Publié en ligne le 04/05/2026

Sans objet

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaire : M. GAUTER Stéphane

Suppléant : M. le président ou son représentant - Syndicat ostréicole de la Baie de Quiberon

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

Titulaires : M. LESNE François

M. FAVERIS Jean-Claude

M. PONROY Hervé

M. MAURY Yves

Suppléants : M. HENRY Jean-Pierre

M. BONNAIRE André

M. JAMBON Yves

M. BOSSY Jean-Claude

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. le président ou son représentant – Société Nautique de la Trinite-sur-Mer

M. le président ou son représentant – Association des usagers du port de la Trinité-sur-Mer

M. le directeur ou son représentant – Port à sec No Limit

Suppléants : M. le président ou son représentant – Association Orlabay – Baie de Quiberon au large

M. le président ou son représentant – Station locale SNSM de la Trinite-sur-Mer

M. le directeur ou son représentant – Nautic Sport

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

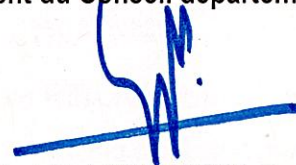
Publié le

ID : 056-225600014-20260430-DE_SEPEL26_09-AR

Article 3 : Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur de l'environnement, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département. Publié en ligne le 04/05/2026

VANNES, le 30 avril 2026

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT